



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO



TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT CHARGÉ DE RÉALISER UNE ÉVALUATION EN VUE DU DÉVELOPPEMENT D'UN SYSTÈME D'INFORMATION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL, LES MIGRATIONS ET LE TRAVAIL DE LA CEDEAO

CONTEXTE

Situation actuelle dans le secteur

La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) est l'une des communautés économiques régionales les plus avancées d'Afrique en matière de mobilité et d'ambitions d'intégration régionale. Depuis l'adoption du Protocole de la CEDEAO relatif à la libre circulation des personnes et de son Protocole additionnel, les citoyens de la CEDEAO bénéficient d'une exemption de visa pour entrer, résider et s'établir dans tous les États membres. Il en résulte l'un des taux de mobilité intra-régionale les plus élevés d'Afrique, les migrations étant principalement motivées par les opportunités d'emploi, le commerce informel, le travail saisonnier et les chaînes de valeur régionales.

Cependant, malgré ce régime de mobilité progressif, la région est confrontée à des défis structurels persistants sur le marché du travail, notamment : des taux élevés de chômage et de sous-emploi des jeunes, la prédominance de l'économie informelle (dépassant souvent 70 à 80 % dans plusieurs États membres), une faible adéquation entre les systèmes éducatifs et la demande du marché du travail, une visibilité limitée de l'offre et de la demande de compétences au-delà des frontières, des disparités entre les sexes en matière d'accès aux opportunités du marché du travail, une mobilité et des déplacements croissants induits par le changement climatique et des données insuffisantes sur les migrations de main-d'œuvre, dans l'ensemble des États membres et des zones connexes.

Actuellement, les données sur le marché du travail et les migrations dans les États membres de la CEDEAO sont fragmentées, incohérentes et souvent non interopérables. Malgré une forte mobilité, les données fiables, actualisées et comparables sur les flux de main-d'œuvre, les compétences et les résultats en matière d'emploi sont rares. Plusieurs pays disposent de systèmes d'information sur le marché du travail (SIMT) et de bases de données sur les migrations, mais ces systèmes varient en termes de portée, de normes et de maturité technologique.

Dans les États membres de la CEDEAO, les systèmes de données sur le marché du travail et les migrations sont caractérisés par : i) la fragmentation ; les SIGS, les bases de données sur les migrations et les systèmes statistiques fonctionnent en silos au sein des pays et entre eux ; ii) le manque d'harmonisation ; les pays utilisent des classifications professionnelles, des indicateurs et des méthodologies de collecte de données différents ; iii) une interopérabilité limitée : les systèmes sont rarement conçus pour échanger des données par-delà les frontières

ou entre les institutions ; iv) une forte dépendance aux enquêtes : les enquêtes sur la population active sont périodiques et ne fournissent pas d'informations en temps réel ; et v) une faible intégration des données administratives : les données provenant des services de l'emploi, des systèmes frontaliers et des établissements d'enseignement ne sont pas systématiquement liées.

De ce fait, les décideurs politiques, tant au niveau national que régional, manquent d'informations exploitables pour suivre les tendances en matière de mobilité de la main-d'œuvre au sein de la région de la CEDEAO, identifier les pénuries et les excédents de compétences dans les différents pays, concevoir des politiques d'emploi et de migration fondées sur des données probantes, mettre en œuvre le droit d'établissement en vertu des protocoles de la CEDEAO et réagir aux chocs du marché du travail et aux tendances émergentes.

JUSTIFICATION

Le développement d'un Système régional d'information sur le marché du travail et les migrations de la CEDEAO constitue une priorité stratégique pour appuyer le programme d'intégration régionale en fournissant des données probantes sur la mobilité de la main-d'œuvre régionale grâce à l'intégration et à l'harmonisation des données entre les États membres. Ce système est conforme à la Vision 2050 de la CEDEAO (intégration économique et développement du capital humain), au Protocole relatif à la libre circulation, à la politique migratoire régionale, à la stratégie et au plan d'action en matière de migration de main-d'œuvre, ainsi qu'aux initiatives continentales de l'Union africaine, notamment la gouvernance des migrations de main-d'œuvre et la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf).

De plus, le système fournirait des informations en temps réel sur les flux transfrontaliers de main-d'œuvre, les tendances de l'emploi et la disponibilité des compétences. Ceci renforcerait la mise en œuvre du protocole de libre circulation en réduisant les asymétries d'information entre les pays d'origine et les pays d'accueil de la main-d'œuvre. Étant donné que la région de la CEDEAO s'oriente vers une intégration économique plus poussée, notamment la libéralisation des échanges et les chaînes de valeur régionales, la mobilité de la main-d'œuvre n'est pas encore optimalement alignée sur les systèmes de production régionaux. Par conséquent, le Système régional d'information sur la mobilité de la main-d'œuvre (SRIM) soutiendra l'adéquation des compétences régionales et l'intégration économique, tout en facilitant la mise en relation des offres d'emploi transfrontalières, en améliorant la reconnaissance et la portabilité des compétences et des qualifications et en facilitant l'accès du secteur privé aux viviers de talents régionaux.

Enfin, le Système régional de gestion des migrations et du marché du travail renforcera la gouvernance des migrations et le marché du travail en fournissant des indicateurs comparables et standardisés entre les pays, en permettant le suivi des flux migratoires réguliers et irréguliers, en soutenant le respect des cadres régionaux et continentaux, y compris ceux de l'Union africaine, en appuyant les systèmes d'alerte précoce aux perturbations du marché du travail, en suivant les tendances en matière de migration de retour et de déplacement et en éclairant les interventions ciblées en faveur des populations vulnérables.

JUSTIFICATION DE L'ÉVALUATION

Compte tenu de la diversité des systèmes, des capacités et des cadres juridiques au sein des États membres de la CEDEAO, une évaluation technique et institutionnelle exhaustive est

nécessaire pour établir un état des lieux des systèmes et des capacités existants au niveau des États membres, identifier les lacunes et les contraintes d'interopérabilité, définir une architecture régionalement adaptée, évolutive et durable, et garantir la propriété et la souveraineté des données par les États membres.

L'évaluation servira donc de base à la conception d'un Système régional d'information sur le marché du travail et les migrations de la CEDEAO fondé sur des normes qui reflète les réalités et les priorités de la région tout en permettant une coordination régionale efficace.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA MISSION DE CONSULTATION

Évaluer les systèmes, les écosystèmes de données et les cadres institutionnels existants au niveau national afin d'orienter le développement d'un Système régional d'information sur le marché du travail et les migrations de la CEDEAO.

Objectifs spécifiques

- Cartographie des systèmes nationaux existants d'information sur les migrations et les LMIS dans tous les États membres de la CEDEAO (visites dans 3 pays)
- Évaluer la disponibilité, la qualité, les normes et les lacunes des données
- Examiner les cadres institutionnels, juridiques et de gouvernance relatifs au partage des données
- Évaluer l'infrastructure TIC et son niveau de préparation à l'interopérabilité
- Identifier les besoins des utilisateurs et les exigences du système (décideurs politiques, employeurs, demandeurs d'emploi, autorités migratoires)
- Proposer des options pour l'architecture et la gouvernance du système.
- Élaborer une feuille de route pour la mise en œuvre

ÉTENDUE DES TRAVAUX :

Le consultant réalisera les tâches suivantes :

Composante 1 : Inventaire et diagnostic des systèmes nationaux

- Des systèmes de cartographie dans tous les États membres, notamment :
 - Plateformes LMIS (services publics de l'emploi, portails d'emploi)
 - Systèmes de migration (visas, gestion des frontières, bases de données sur la diaspora)
 - Systèmes statistiques (enquêtes sur la population active, données de recensement) Sources de données documentaires (enquêtes auprès des ménages, données administratives, systèmes frontaliers, etc.)
 - Évaluer les fonctionnalités et la couverture du système
- Effectuer une évaluation de la maturité du système selon les critères suivants :
 - Disponibilité des données
 - Niveau de numérisation
 - Capacité d'intégration
 - structures de gouvernance

Composante 2 : Évaluation de l'écosystème des données et des normes

- Identifier les principaux ensembles de données :
 - Emploi/chômage
 - Compétences et qualifications

- Offres d'emploi et demande des employeurs
- Flux migratoires (entrées/sorties, réguliers/irréguliers)
- Évaluer:
 - Normes de métadonnées
 - Systèmes de classification
 - Désagrégation des données (sexe, jeunesse, secteur informel)
- Évaluer l'état de préparation à :
 - Ingestion de données en temps réel
 - Intégration des données administratives
 - Sources de données massives (mobiles, transferts de fonds, plateformes numériques)

Composante 3 : Infrastructure et interopérabilité des TIC

- Évaluer l'infrastructure nationale des TIC :
 - Hébergement (sur site ou dans le cloud)
 - Centres de données et redondance
 - contraintes de connectivité
- Évaluer l'interopérabilité à l'aide de :
 - Préparation de l'API
 - Utilisation de couches intermédiaires/d'intégration
 - Adoption des normes
- Évaluer la posture en matière de cybersécurité :
 - Gestion des identités et des accès
 - pratiques de chiffrement des données
 - mécanismes de réponse aux incidents

Composante 4 : Cadre juridique, politique et de gouvernance des données

- Examiner les cadres nationaux et régionaux :
 - lois sur la protection des données
 - Politiques du travail et des migrations
 - Accords transfrontaliers de partage de données
- Identifier les contraintes liées à :
 - échange de données
 - protection des données personnelles
 - Hébergement de systèmes régionaux
- Proposer:
 - modèle de gouvernance des données
 - Accords de partage de données (APD)
 - Cadres de contrôle d'accès basés sur les rôles

Composante 5 : Analyse des parties prenantes et des institutions

- Cartographie des acteurs institutionnels :
 - Directions de la Commission de la CEDEAO
 - Ministères nationaux du Travail
 - autorités d'immigration
 - instituts nationaux de statistique

MÉTHODOLOGIE

Le consultant doit proposer une méthodologie rigoureuse, qui peut inclure :

- Examen documentaire des documents et systèmes pertinents
- Entretiens avec des informateurs clés (EIC)
- Discussions de groupe ciblées (FGD)
- Enquêtes (si nécessaire)
- Audits des systèmes techniques
- Analyse comparative avec d'autres systèmes régionaux (par exemple, les cadres de l'UE et de l'UA)

LIVRABLES

N° série	CHRONOLOGIE	LIVRABLE	DESCRIPTION	% PAIEMENT
1	Semaine 1	Rapport initial	Méthodologie, plan de travail détaillé, outils de collecte de données, cartographie des parties prenantes	
2	Semaine 4	Rapport de diagnostic et d'évaluation (version préliminaire et version finale)	• Résultats de la cartographie du système • Analyse des écarts • Analyse des parties prenantes • Examen juridique et institutionnel • Évaluation des TIC et de l'interopérabilité	
		Cadre de conception LMMIS	• Spécifications fonctionnelles • options d'architecture technique	
		Feuille de route de mise en œuvre	• Plan par étapes • estimations budgétaires • Analyse des risques	
3	Semaine 7	Rapport de l'atelier de validation incluant tous les commentaires et recommandations	Commentaires et recommandations des parties prenantes reçus et inclus dans les versions révisées	
4	Semaine 10	livrables finaux soumis	Plan de travail final, plan de suivi et d'évaluation et stratégie de communication	

PRINCIPAUX RÉSULTATS/ATTENDUS

- Plan directeur régional pour le SILM de la CEDEAO
- Cadre de données harmonisé
- Modèle d'interopérabilité
- Feuille de route de mise en œuvre alignée sur les priorités de la CEDEAO.

DURÉE DE LA CONSULTATION

La mission de conseil est d'une durée de trente (30) jours ouvrables répartis sur trois (3) mois à compter de la date de signature du contrat entre le consultant et la CEDEAO.

RAPPORTS ET COORDINATION

Le consultant rendra compte à la Commission de la CEDEAO par l'intermédiaire de la Direction des affaires humanitaires et sociales.

QUALIFICATIONS ET EXPÉRIENCE

Profil du consultant

Le consultant doit posséder l'expérience, l'expertise et les compétences suivantes :

- Diplôme d'études supérieures en études migratoires, études du développement, relations internationales, sciences sociales, communication ou domaine connexe
- Au moins 7 ans d'expérience professionnelle dans le développement de stratégies, les migrations de main-d'œuvre, le suivi et l'évaluation, ou la communication dans le contexte de l'intégration ou du développement régional pour chaque responsable thématique, conformément aux trois principaux livrables.
- Expérience avérée de travail avec des organisations régionales (par exemple, CEDEAO, UA, ONU, OIT).
- Solides compétences en analyse, en animation et en rédaction de rapports
- La connaissance des institutions de la CEDEAO et des dynamiques migratoires de main-d'œuvre régionales est un atout.
- Excellentes compétences en communication en anglais et/ou en français (le bilinguisme est un atout).